



Dossier complémentaire à l'inscription à la formation continue Premier Secours en Equipe de niveau 1 (FC PSE1)

Pièces justificatives obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne

- Photocopie de la carte nationale d'identité recto/verso, ou du passeport et titre de séjour pour les étrangers, **en cours de validité**
- La copie de votre diplôme de secourisme (PSE1, PSE2 ou équivalent)

Le règlement des frais de formation votés au conseil d'administration, soit **105 €** peut être effectué **au plus tard une semaine avant le début de la formation** :

- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF » adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer au dos la formation concernée)
- Prochainement par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- En espèces en vous rendant à l'adresse indiquée en en-tête

A défaut de règlement, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Cette somme sera non remboursable en cas de non présentation le jour de la formation, quel que soit le motif ;

Attention, aucune prise en charge individuelle ne peut être prise en compte pour cette formation. Vous devez faire l'avance des frais d'inscription et vous faire rembourser par l'organisme susceptible de vous apporter une aide financière. Une attestation de paiement pourra vous être fournie sur demande afin de justifier de votre règlement.

Procédure d'inscription :

Le dossier d'inscription composé de la fiche d'inscription signée et du règlement s'il n'a pas été fait en ligne, est à adresser à l'adresse figurant en en-tête **au plus tard 1 semaine avant le début de la session**.

L'effectif maximum par stage est fixé à 8 personnes.

L'effectif minimum pour maintenir la session est de 6 personnes.

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée dans le service, la date souhaitée pour le stage n'étant pas acquise d'office. L'inscription du candidat ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces demandées.